



Prix Radio 100,7 Prix international de fiction radiophonique 2016

« Un monde façonné par les réseaux sociaux: impact sur la culture et la perception du temps »

Règlement

Des révolutions Twitter à Instagram, WhatsApp, et Snapchat, notre monde a profondément changé en l'espace de dix ans, depuis la montée des réseaux sociaux. Ces réseaux ont également modifié nos comportements sociaux, nos routines, nos habitudes. Constamment connectés, nous sommes accessibles et repérables à tout instant. Les corporations vendent au prix fort nos profils virtuels et informations privées. Leurs publicités sont ciblées. Elles savent prédire nos préférences, ce que nous pensons, achetons. Les réseaux sociaux offrent aussi d'immenses opportunités. Ils favorisent l'émergence de nouveaux modes de communication et de transmission des savoirs. Tout comme de nouvelles formes de dépendance. Ils peuvent servir de plateforme à la manipulation et radicalisation des jeunes, et au cyber-harcèlement.

Afin de stimuler la création de fiction radiophonique, l'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle Luxembourg, l'opérateur de la radio 100,7, invite et encourage les auteurs et créateurs du Grand-Duché et de la Grande Région à lui soumettre des manuscrits dans le cadre du concours de fiction radiophonique qu'elle organise pour la deuxième fois en 2016. Nous invitons des contributions fortes qui exploitent les atouts du médium radio.

La deuxième édition du prix radiophonique se veut proche des pratiques socioculturelles actuelles. Le concours est placé sous le thème « Un monde façonné par les réseaux sociaux ». Les œuvres soumises au jury porteront un regard original sur l'individu hyper-connecté, et devront obligatoirement tisser des liens avec les réalités de la Grande Région.

Les participants seront libres d'apporter de multiples lectures au sujet: des phénomènes de contestation politique ou religieuse nés sur les réseaux sociaux dont les répercussions se manifestent dans la Grande Région, jusqu'aux nouvelles formes de dépendances, en passant par des retraits et cures de sevrage digital, de nombreuses options sont ouvertes. Tout style littéraire est permis: science-fiction, satire, polar, documentaire.

Règlement

Article 1: Le Concours international de fiction radiophonique «100,7 Radio-Präis» est organisé par l'Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle Luxembourg, dont le siège est 21a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Article 2: Le Concours est ouvert à tous les auteurs et créateurs du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région.

Article 3: Le Concours est nominatif. Chaque participant peut soumettre un seul manuscrit. Les œuvres collectives sont acceptées, sous réserve que chacun des auteurs ne soumet qu'un seul manuscrit.

Article 4: Les manuscrits sont à remettre pour le 1^{er} octobre 2016 à 18.00h au plus tard sous forme électronique, à l'adresse suivante: award@100komma7.lu

Article 5: Les contributions soumises au jury prendront la forme soit

- d'une pièce de narration radiophonique, de fiction ou de fiction documentaire, dont le déroulement sera représenté par 2 voix ou plus;
- d'une pièce radiophonique, purement fictive ou incorporant des aspects documentaires, dont la narration sera effectuée par une seule voix.

Article 6: Les manuscrits pourront épouser un genre au choix de l'auteur (p.ex. Science-fiction, polar, documentaire ...)

Article 7: Les contributions soumises au jury, qu'elles soient de fiction ou documentaires, auront des points d'ancrage dans la réalité présente du Grand-Duché de Luxembourg ou de la Grande Région.

Article 8: Les contributions pourront être soumises dans les langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise.

Article 9: Les contributions soumises au jury auront une longueur minimale de 3 500 mots et de 6 200 mots au maximum; sous forme de production audio, elles auront une durée de 25 minutes au moins et de 45 minutes au plus.

Article 10: Les textes soumis au jury doivent être des œuvres originales et inédites.

Article 11: Le Prix de fiction radio 100,7 est doté d'une valeur monétaire de 3 500 euros. Dans la mesure du possible, l'œuvre qui remporte le Prix sera réalisée et diffusée sur les ondes de la radio 100,7.

Article 12 : La remise du Prix aura lieu au mois de novembre 2016.

Article 13: Le Prix est attribué par un jury indépendant. Pour l'édition 2016 du Prix, le jury est composé de

- Madame Anette Kühmeyer, chef du département fiction radiophonique de la radio sarroise SR
- Monsieur David Raison, online media expert
- Monsieur Rudi Schroeder, rédacteur en chef de BRF
- Madame Anne Simon, réalisatrice
- Monsieur Sebastian Thiltges, postdoctorant à l'Université de la Sarre, chargé du projet de recherche ECOLITLUX

Le jury sera présidé par Monsieur Claude Mangen, coordinateur des programmes de la radio 100,7.

Le jury statue en toute indépendance, en dernière instance et sans appel.

Article 14: L'auteur de la contribution qui remporte le Prix cède à la radio 100,7 les droits de production, ainsi que les droits d'une diffusion et d'une rediffusion de l'œuvre primée sur les ondes de la radio 100,7.

Les droits mentionnés ici sont cédés à la radio 100,7 sur une base non exclusive. Les auteurs des autres contributions gardent tous leurs droits.

Article 15: Les collaborateurs de la radio 100,7 ainsi que les membres de leur famille ne sont pas admis à participer au Concours.